



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 AVRIL 2024**

Nombre de membres composant le Conseil 33  
Nombre de membres présents à la séance 24  
Nombre de membres représentés 8  
Nombre de membres non représentés 1

Le mardi 02 avril 2024 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Monsieur Julien KARAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU donne procuration à Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Séverine DOS SANTOS donne procuration à Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Rémi DECOU-PAOLINI donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :**

Madame Luisa DOLOGUELE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Maxime OUANOUNOU

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Olivier DOSNE

**DELIBERATION N° 13**

**INSTAURATION DE LA GRATUITÉ SUR LES PLACES DE STATIONNEMENT PAYANT POUR LES INFIRMIERS LIBÉRAUX ET LES INFIRMIÈRES LIBÉRALES (IDEL)**

**PREAMBULE - Monsieur Olivier DOSNE, Maire**

Mes chers collègues,

Lors de notre séance du 13 décembre dernier, nous avons, à la demande de la communauté professionnelle territoriale de santé, mis en place une heure de gratuité sur le stationnement payant pour les infirmiers libéraux et les infirmières libérales.

240402\_13

Il s'avère que cette mesure est insuffisante. Nous proposons donc de l'étendre en mettant en place une gratuité totale sur les places de stationnement payant.

Pour en bénéficier, les professionnels concernés devront au préalable s'enregistrer via un formulaire sur le site de la Ville et fournir notamment leur caducée à jour de validité (à renouveler toutes les années civiles).

Cela leur permettra ensuite de se rendre à l'horodateur et de pouvoir prendre un ticket de stationnement gratuit pour la journée.

Principaux textes réglementaires	- délibération n°22 du 13 décembre 2023
----------------------------------	---

A reçu un avis favorable en Commission Transition écologique, Urbanisme et Mobilité du 26/03/2024

## LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**Article 1<sup>er</sup>** : Instaure la gratuité pour les infirmières libérales et infirmiers libéraux sur les places de stationnement payant à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.

**Article 2** : Pour en bénéficier, ces professionnels devront :

- S'enregistrer au préalable sur le site internet de la Ville (portail citoyen) et fournir notamment un caducée IDEL à jour.
- Une fois l'enregistrement réalisé, ils devront retirer à l'horodateur un ticket leur accordant la gratuité pour la journée.

**Article 3** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE



A large, stylized signature in black ink, written over a circular blue official stamp of the Mayor of Joinville-le-Pont.

Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime OUANOUNOU



A signature in black ink, written over a circular blue official stamp of the Secretary of the Meeting.

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 05 AVR. 2024

Télétransmise au contrôle de légalité le : A Joinville-le-Pont le

04 AVR. 2024